

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 février 2022

Compte-rendu

Convocation du 03 février 2022

Présents : Mesdames BEILLARD Sylvie, RAVENEAU Annie, LAURENT Claudette, DUPUY Maryvonne, MASSIAS Isabelle, LACRAMPE Josette,

Messieurs CHAPEAU Jean-Philippe, ABILLARD Arnaud, LHUILLIER Thierry, GROLEAU Tony, GUIOCHEREAU Yannick, RONCERET Philippe

Excusés : MAUBOUCHER Louise-Anne, Madame BONIN Marjorie, Monsieur DOUBLET David

Pouvoirs : Madame BONIN Marjorie à Madame RAVENEAU Annie, Madame MAUBOUCHER à Madame BEILLARD Sylvie.

Secrétaire de séance : Madame Massias Isabelle

Adoption des procès-verbaux du 09 décembre 2021 et du 26 janvier 2022.

Point travaux rue de la Vincenderie

Monsieur CHAPEAU, Adjoint à la voirie fait un point sur les travaux de voirie rue de la Vincenderie. La première phase des travaux (Rue de la Vincenderie Ouest) est terminée. La phase 2 (Rue de la Vincenderie Est) a débuté. Assainissement : eaux pluviales et coulage des grilles terminés. Les bordures sont en cours et les enrobés sont prévus fin février.

Travaux complémentaires rues de la Vincenderie et des Longeards

Monsieur CHAPEAU informe le conseil municipal que des devis pour des travaux complémentaires ont été demandés. Un premier devis concerne la reprise complète du parking après la solderie. Un second devis pour la reprise de pied de gouttières. Les membres du conseil municipal acceptent les travaux complémentaires et autorise Madame le Maire à signer les devis correspondants.

Délégation au maire en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que par souci d'efficacité et de réactivité de la commune, elle sollicite la délégation en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants. Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge Madame le Maire pendant la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Madame le maire précise qu'elle rendra compte à chacune des réunions de conseil municipal des décisions prises.

Autorisation d'urbanisme permis de démolir

Le conseil municipal décide d'instaurer à compter du 09 février 2022, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal. Cette démarche sera requise pour tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou une partie d'une construction.

Vote des subventions associations communales

Les dossiers de demande de subventions aux associations communales ont été étudiés.

DPU

Le conseil municipal décide de ne pas préempter sur les biens situés :

- 10 Place du Monument
- Près des Doués